Image not found or type unknown

Resilier à l 'amiable?malgré un commendement de payer qui a été m

Par **Kysel Andree**, le **24/11/2016** à **17:00**

un commendement de payer le loyer et charges a été adressé à mon locataire(bail commercial) le 18/11.Octobre et novembre n'ont pas été réglés(virement au 5 du mois).je sais qu'il ne réglera pas et arrête l activité.Est ce que peux,en accord avec lui,résilier le bail au 30 novembre; faire l'état des lieux et récupérer mon local.Il enclenchera à la fin du mois une liquidation judiciaire.et est ce qu'il peut stocker son matériel(rotisserie)chez lui en vue de la liquidation?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés